la Cimade

L'humanité passe par l'autre

Présentation
Actions
Rapport financier

Rapport d'activité 2008

Edito

A la veille de son 70ème anniversaire, La Cimade a connu en 2008 une année particulièrement conflictuelle, s'agissant de la défense des droits des étrangers reconduits, en France comme au niveau européen. Depuis que le Parlement européen a décidé fin 2007 d'entamer l'élaboration d'une réglementation unique en ce qui concerne l'immigration et l'asile, démarche que La Cimade, comme de nombreuses associations avaient approuvée, nous avons dû déchanter étape après étape ; en effet, la Commission a proposé de commencer par les procédures de rétention et d'expulsion avec des mesures particulièrement inhumaines. C'est pourquoi, La Cimade et ses partenaires se sont mobilisés contre cette « directive de la honte » : celle-ci, malheureusement, a été finalement adoptée en juin 2008. Elle permet notamment aux Etats membres d'enfermer les migrants sans-papiers et les demandeurs d'asile pendant 18 mois, soit en moyenne la plus longue durée pratiquée au sein des Etats membres... Cette directive permet également de limiter la présence associative dans les centres de rétention à une simple possibilité d'accès laissée au bon vouloir des Etats membres.

Comme nous l'avons alors largement dénoncé, ce signal n'allait pas tarder à avoir des conséquences sur le droit français, jusque-là nettement plus protecteur que celui des autres Etats membres en la matière. Ainsi, dès le mois d'août 2008, le gouvernement a décidé de réformer les conditions de la présence associative dans les centres de rétention en France, en utilisant un argument habile mais mensonger : La Cimade entendrait garder son monopole, alors même que nous sommes heureux d'avoir déjà associé le Secours Catholique dans trois centres. La Cimade s'est opposée avec force à cette réforme, dont le véritable objectif est de diviser et de museler la présence associative auprès des étrangers reconduits en recourant à la logique concurrentielle des lots et des marchés publics. Car nous avons considéré de notre devoir, plusieurs assemblées générales l'ont réaffirmé, d'utiliser toutes les procédures judiciaires disponibles pour protéger « l'exercice effectif de la défense des droits des retenus », car se sont les termes mêmes de la loi. C'est bien sûr l'accès au droit des personnes enfermées qui est visé par cette réforme. C'est là une conséquence directe de la mise en place d'objectifs chiffrés d'expulsions : vouloir atteindre de tels objectifs est peu compatible avec une défense efficace et coordonnée des étrangers reconduits, ni avec la réelle liberté de témoignage et de communication sur la réalité de ces centres qu'a exercée continûment La Cimade.

Dans cette période de tension, La Cimade peut se réjouir des encouragements massifs qu'elle a reçus de ses partenaires associatifs et de ses donateurs. Cette confiance compte beaucoup pour la centaine de salariés et les 2 000 bénévoles qui assurent chaque jour les missions de La Cimade, et je tiens à vous en remercier. Votre soutien est la preuve de la justesse de nos positions et le gage de notre indépendance. En 2009-2010 nous allons célébrer les 70 ans de La Cimade, et c'est grâce à vous que ces événements pourront être un véritable envoi vers l'avenir.

Patrick PEUGEOT
Président de La Cimade

SOMMAIRE

p. 3 **Présentation de La Cimade**

La Cimade en action
p. 4 Défense des droits des migrants
p. 6 Enfermement et éloignement
p. 8 Solidarités internationales
p. 10 Publications et communication

Rapport moral et financier
p. 12 Compte emploi et ressources
p. 16 Bilan et informations complémentaires

la Cimade
L'humanité passe par l'autre

Président : **Patrick Peugeot**
Trésorier : **Lionel Sautter**
Secrétaire général : **Laurent Giovannoni**
Directeur administratif et financier : **Denys Hammel**
Responsable du service communication et développement des ressources : **Adrien Chaboche**
adrien.chaboche@lacimade.org
Tél. 01 44 18 60 56

crédits photos :
couverture
Cercle de silence à Paris pour dénoncer l'enfermement des étrangers © Régis Grman

Enfants dans le port de Nouakchott, Mauritanie
© Gwenaëlle de Jacquelot / La Cimade

Incendie du centre de rétention administrative de Vincennes, juin 2008 © Annette Hureaux / La Cimade

sommaire
Manifestation contre la directive de la honte
© Marie Mortier / La Cimade

La Cimade : 70 ans de solidarité active avec les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

Créée en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacées par la guerre et ensuite aux "indésirables" internés dans les camps, La Cimade poursuit depuis 70 ans la même mission : protéger les hommes et les femmes déracinés qui ont un jour quitté leur pays pour échapper à la violence ou à l'extrême pauvreté, et dans l'espoir de trouver en France une vie meilleure.

Forte d'un réseau de 2 000 bénévoles, elle est aujourd'hui **la principale association d'aide et de défense des étrangers et demandeurs d'asile en France et la seule à les accompagner à chaque étape de leur parcours** : en les accueillant dès leur arrivée sur notre sol, mais aussi en étant à leurs côtés dans leurs démarches quotidiennes, dans les centres de rétention, dans les prisons, et même après leur régularisation ou leur expulsion pour les aider, selon la situation, à s'insérer dans notre société ou à assurer, depuis leur pays de retour, la défense de leurs droits.

Assistance humaine, administrative et juridique, suivi des demandes d'asile ou de régularisation, hébergement, formation au français, défense des droits auprès des autorités... Sur le terrain, La Cimade vient ainsi en aide à près de 100 000 personnes chaque année.

Mais La Cimade se bat aussi pour construire davantage de solidarité entre les peuples, pour faire naître un autre regard sur les migrants, encore trop diabolisés et stigmatisés dans nos sociétés, et **pour favoriser une autre politique d'immigration, juste et responsable**. Elle intervient ainsi directement auprès des pouvoirs politiques français et européens et mène de nombreuses actions de témoignage et d'information pour sensibiliser la communauté citoyenne à la situation des étrangers en France.

■ Le 3 juillet 2008, lors du 3ème Forum mondial des Droits de l'Homme, **La Cimade s'est vu décerner le « prix spécial du jury » du Prix de l'Edit de Nantes**. Une distinction qui vient récompenser 70 ans d'engagement et par lequel le jury a souhaité *"rappeler que la vigilance vis-à-vis des Droits de l' Homme doit aussi s' exercer sur le sol européen et adresser un signe aux populations touchées comme aux gouvernements de l' Union Européenne "*.

© Gwenaëlle de Jacquelot / La Cimade

La Cimade en quelques chiffres

100 000 personnes conseillées
et accompagnées chaque année
2 000 bénévoles actifs organisés
en 75 groupes locaux dans 13 régions
125 salariés
8 500 donateurs actifs
15 partenaires dans 10 pays du Sud

© David Delaporte / La Cimade

CRA de Rouen-Oissel

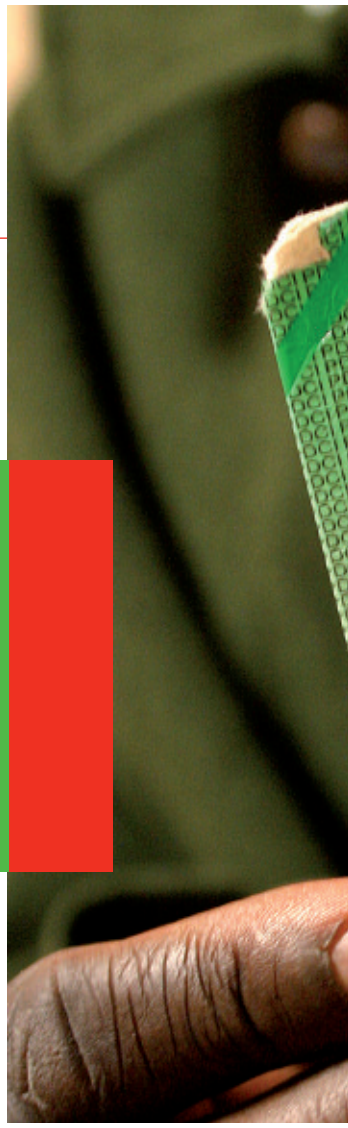

Accompagner les migrants et défendre leurs droits

Chaque année, La Cimade accueille dans ses permanences des dizaines de milliers de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, et accompagne individuellement une grande partie d'entre eux : assistance humaine et sociale, suivi dans leurs démarches juridiques et administratives, formation au français, défense de leurs droits devant les autorités, etc. La Cimade héberge également environ 200 personnes par an dans ses 2 centres d'accueil à Massy (région parisienne) et Béziers (Hérault).

En 2008, La Cimade renforce son soutien aux femmes et aux travailleurs sans-papiers

Aujourd'hui, **près de la moitié des migrants sont des femmes**. Si la plupart arrivent en France dans le cadre du regroupement familial, munies d'un titre de séjour, leur statut reste néanmoins très précaire et fortement dépendant de leur situation matrimoniale. En cas de séparation, notamment, ces femmes peuvent basculer très vite dans l'illégalité. D'autres sont fragilisées par des violences conjugales et par un statut qui les prive d'accès à l'emploi et à un hébergement stable. C'est pour leur apporter l'aide spécifique dont elles ont besoin que **La Cimade a créé à Strasbourg une nouvelle permanence réservée aux femmes** : un accueil collectif adapté pour les aider à sortir de l'isolement, à nouer des liens de solidarité et à retrouver – ou construire – leur autonomie. A la rentrée 2008, La Cimade a également mis en place **un groupe de veille sociale** sur la situation de ces femmes, afin de sensibiliser l'opinion et de faire évoluer les lois.

Suite à la circulaire du 7 janvier 2008, **La Cimade s'est également mobilisée avec force auprès des travailleurs sans-papiers**. Cette circulaire instaure en effet une grave discrimination entre les ressortissants de l'Union européenne et les autres, en ouvrant aux premiers une liste de 150 métiers pouvant déboucher sur une régularisation, tandis qu'elle réduit cette liste à 30 métiers seulement pour les seconds. 30 métiers évidemment qualifiés, immigration « choisie » oblige ! Résultat : **en avril, 600 travailleurs sans-papiers se mettent en grève**. La Cimade a apporté son soutien à ce mouvement et a demandé notamment l'ouverture des 150 métiers à toutes les nationalités et une régularisation automatique des personnes présentant un contrat de travail dans ces métiers.

A Marseille, La Cimade et des dizaines d'organisations ont également créé le **Collectif de défense des travailleurs étrangers dans l'agriculture des Bouches-du-Rhône** pour obtenir la reconnaissance des droits de près de 4 000 personnes. De même, à Charleville-Mézières, dans les Ardennes, **La Cimade accompagne les étrangers dans leur recherche d'emploi, avec des résultats incontestables**. Deux anciens demandeurs d'asile ont ainsi pu créer une petite entreprise, qui crée à son tour d'autres emplois...

© David Delaporte / La Cimade

CRA de Vincennes

En 2008 également...

L'expertise de La Cimade fortement sollicitée !

Si La Cimade organise toute l'année des formations à destination de ses équipes locales et régionales, elle est aussi de plus en plus sollicitée par **des organismes extérieurs souhaitant former leurs propres formateurs à l'accueil et à la défense des droits des étrangers**. Elle a ainsi mené en 2008 de nombreuses sessions de formation auprès, par exemple, de l'ADAIEA d'Alençon, du Foyer de Grenelle à Paris, ou encore de plusieurs centres sociaux et associations de proximité en Ile-de-France.

Publication de 3 nouveaux Rapports d'expérience

Afin de partager son expérience – et son expertise – avec son réseau, les pouvoirs publics et les citoyens, La Cimade a publié en 2008 : ***« Chemins d'espoir »***, qui présente des parcours de formation et d'insertion de demandeurs d'asile et de réfugiés, ***« Apprendre le français, vivre dans la cité »***, qui détaille 26 activités de formation pour l'apprentissage du français, et ***« Droit d'asile : les gens de Dublin II »***, analyse critique du règlement éponyme à travers les parcours juridiques de demandeurs d'asile en Ile-de-France.

ZOOM SUR...

Le mouvement des « Amoureux au ban public »
Procédures d'opposition au mariage, refus de visa ou de titre de séjour, enquêtes policières abusives, éloignement du conjoint non français... Face à la suspicion généralisée et à la politique discriminatoire dont ils sont victimes, **les couples mixtes de France ont decidé de se réunir pour défendre leur droit à l'amour !** A l'initiative et avec le soutien de La Cimade, le mouvement des « Amoureux au ban public » est donc entré en résistance lors d'un grand bal le 14 février 2008, date symbolique de la St Valentin, et ne cesse depuis de prendre de l'ampleur : à Paris, Lyon, Montpellier, Marseille, Béziers, Nîmes, Tours, Nantes, Clermont-Ferrand... Les Amoureux s'affirment dans l'espace public pour obtenir une modification de la loi et faire cesser les pratiques inacceptables.

Pour tout savoir :
www.amoureuxauban.net

CHIFFRES-CLÉS 2008

71 400 demandes d'aide à La Cimade
92 permanences d'accueil en France
13 lieux de formation au français
2 centres d'accueil et d'hébergement
3 282 043 € consacrés à l'accueil et à l'accompagnement des migrants

© David Delaporte / La Cimade

LRA de Choisy-le-Roi

Protéger les étrangers enfermés en rétention et en prison

Depuis 1984, La Cimade est la seule association habilitée à intervenir dans les Centres de Rétention Administrative (CRA) pour y faire respecter les droits des personnes enfermées le temps que s'organise leur expulsion. La Cimade est également présente, par l'intermédiaire d'un important réseau de bénévoles, dans de nombreux établissements pénitentiaires. Une présence quotidienne dans ces lieux d'enfermement qui lui permet de témoigner d'une réalité peu connue de l'opinion.

En 2008, La Cimade développe ses actions à Mayotte et en Guyane auprès des migrants expulsés

Sur l'île de Mayotte comme en Guyane, les conditions géographiques spécifiques et l'importance des migrations qui en découlent **justifient, pour les pouvoirs publics, un régime législatif dérogatoire**. Ainsi, dans ces deux territoires, le recours contre les mesures d'éloignement n'est pas suspensif. Les personnes peuvent donc être expulsées avant que le tribunal ne se prononce, ce qui rend de fait tout recours inutile...

En Guyane, plus de 8 000 personnes ont été expulsées en 2008, alors que ce département ne compte qu'un seul centre de rétention administrative de 38 places... Pourtant, nombre de ces personnes en situation irrégulière pourraient légitimement prétendre à un titre de séjour, mais son obtention est un véritable parcours du combattant.

A Mayotte, les migrants arrivent principalement en barques de l'île d'Anjouan, distante de 70km de Mayotte et principale île de l'Union des Comores. Ces personnes font l'objet d'une politique d'expulsion massive. **Entre 2006 et 2008, près de 50 000 personnes ont été reconduites à la frontière, dont 3 000 mineurs, accompagnés ou non**. La plupart sont passés par le centre de rétention administrative de Pamandzi, d'une capacité d'accueil de 60 personnes mais dans lequel s'entassent souvent plus de 100, voire plus de 200 retenus.

Face à ces situations d'exception, l'action de La Cimade s'est développée depuis la métropole dans le cadre du collectif inter-associatif « Migrants Outre-mer » (MOM), mais surtout localement. A Mayotte, cinq bénévoles de La Cimade interviennent depuis 2008 dans le centre de rétention de Pamandzi. **La situation y est dramatique, tant sur le plan matériel que sur celui du respect des droits des personnes**. La Cimade, avec le collectif MOM, demande d'ailleurs la fermeture de ce centre. En Guyane c'est depuis 2005 que des bénévoles interviennent dans le centre de rétention administrative de Rochambeau. Nous coordonnons également dans ce département une plateforme d'accueil et d'orientation des demandeurs d'asile.

© Olivier Aubert / La Cimade

CRA de Rivesaltes

En 2008 également...

Un soutien sans relâche aux étrangers incarcérés

Parce que la situation des étrangers incarcérés en France – dont près de la moitié sont sans-papiers -– demeure extrêmement précaire et des plus préoccupantes, La Cimade multiplie ses visites en prison pour identifier les problèmes et tenter d'y apporter des solutions. Sur près de 3 000 entretiens réalisés en 2008, 75% montrent **la nécessité d'un examen approfondi et d'une assistance juridique adaptée** : aménagement de peine, requête en relèvement d'interdiction de territoire, demande de renouvellement de titre de séjour... Nous intervenons dès que cela est possible et témoignons avec force de la réalité carcérale.

Un renforcement de l'aide aux Maliens expulsés

600 Maliens sont expulsés chaque année de France, représentant 2 arrivées quotidiennes à l'aéroport de Bamako. Arrivant totalement démunis, sans bagage ni argent, parfois sans plus aucune attache au Mali, ils n'ont pour tout secours que les membres de l'Association Malienne des Expulsés (AME). Du 17 au 21 mars 2008, La Cimade a ainsi organisé **une semaine de formation à Bamako afin de renforcer les capacités d'intervention de l'AME**, concernant notamment les recours possibles et les mécanismes à mettre en place pour faire valoir les droits des personnes expulsées, par exemple en cas de violences policières et de non-récupération de leurs biens et salaires.

ZOOM SUR...

L'adoption par l'Europe de « la directive de la honte »

Malgré 2 ans d'intense mobilisation, les députés européens ont adopté le 18 juin 2008 la nouvelle « Directive retour » qui, sous couvert de faciliter les départs volontaires en échange d'une compensation financière, instaure dans le même temps **des modalités d'expulsion forcée tout simplement scandaleuses** : une durée de rétention qui pourra atteindre 18 mois, une interdiction de territoire de 5 ans pour les expulsés, mais aussi la possibilité d'expulser des mineurs, disposition totalement contraire à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Plus que jamais, La Cimade et ses partenaires appellent donc ONG et citoyens à se mobiliser et à accroître leur vigilance ! Car il est à prévoir que dans les mois et les années à venir, en l'absence de réaction des parlementaires européens, nous aurons **de nouveaux combats à mener** contre l'application de cette directive contraire aux valeurs humanistes de l'Europe.

CHIFFRES-CLÉS 2008

32 284 personnes personnes rencontrées et aidées dans les centres de rétention

des intervenants dans **23 Centres de rétention** et **35 Locaux de rétention**

100 bénévoles présents dans **63 prisons**

3 379 495 € consacrés à ces missions

Construire les solidarités internationales

La Cimade apporte depuis plus de 50 ans son soutien à des associations partenaires dans les pays du Sud, autour de projets liés à la défense des droits des migrants dans les pays de transit, à l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées, à la valorisation des migrants comme acteurs du développement et à la construction de la paix. Pour cela, La Cimade donne aujourd'hui priorité au travail de renforcement des sociétés civiles, condition essentielle à un développement fondé sur les droits humains.

En 2008, La Cimade crée l'union des sociétés civiles dans les pays de transit

L'Algérie, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Mauritanie constituent des points de départ ou de passage obligé pour de nombreux migrants subsahariens tentant de rejoindre l'Europe. **Ces pays de transit, sous la pression de l'Union européenne, sont ainsi devenus de véritables gendarmes**, chargés de gérer les flux migratoires et, autant que possible, de refouler les migrants. Une « gestion » qui s'effectue dans un total irrespect des droits internationaux et par un traitement des plus violents, entraînant chaque année la mort de nombreux migrants.

© Gwenaëlle de Jacquelot / La Cimade

Port de Nouadhibou, Mauritanie

Des associations locales se sont ainsi constituées pour défendre les droits des migrants dans ces pays, mais restaient jusqu'à aujourd'hui relativement isolées dans leur action, et donc affaiblies. Convaincue de la nécessité de renforcer les liens entre ces acteurs des sociétés civiles afin d'échanger l'information et de mener un plaidoyer commun, La Cimade a poursuivi en 2008 ses missions exploratoires dans ces pays, qui sont venues compléter les missions réalisées en 2006 et 2007 et qui ont permis d'évaluer la situation des migrants, d'établir les contacts avec les associations locales et de rédiger un dossier : *« Maroc - Algérie - Mali - Sénégal - Niger - Mauritanie : pays d' émigration, de transit et de blocage. Etat des lieux de la situation des migrants en 2008 »*.

Mais ces misions ont aussi, et surtout, permis de créer un véritable réseau inter-associatif et de concevoir le nouveau ***« Projet régional de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans les pays de transit »***, qui se déploiera sur les 3 prochaines années.

En 2008 également...

Une vigilance accrue sur les politiques européennes

Reçue le 9 juillet par Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne, La Cimade s'est engagée à redoubler d'investissement et de vigilance sur le **nouveau Pacte européen sur l'immigration et l'asile**, proposé par la France lors de sa présidence de l'Union Européenne, et destiné à sécuriser encore davantage cet espace intérieur de prospérité qu'est l'Europe... mais à quel prix ? Combien de personnes devront encore subir les violences des pays de transit ou mourir à nos frontières pour qu'émergent d'autres propositions ? Le fossé entre Europe et pays du Sud continue de se creuser, au détriment des droits humains. Mobilisations, rapports et analyses ont ainsi appelé sans relâche les plus hauts représentants de l'Union à **changer de perspective sur cette politique** et à renoncer aux mesures en profonde contradiction avec les valeurs démocratiques et humaines de l'Europe.

Un Colloque sur le Co-développement

Animé par La Cimade, le groupe de travail sur les migrations du CRID* a organisé un colloque le 27 juin à l'Hôtel de Ville de Paris, intitulé *« Migrations et développement : enjeux et pièges du Co-développement »*. Un événement qui, en donnant la parole aux différents acteurs impliqués dans ces actions Nord-Sud, a permis d'attirer l'attention sur une évolution préoccupante du Co-développement, aujourd'hui utilisé à des fins restrictives des flux migratoires.

** Centre de Recherche et d' Information sur le Développement*

© La Cimade

Anciens migrants au Mali

ZOOM SUR...

Le cri d'appel « Des ponts, pas des murs ! »

Le sommet citoyen sur les migrations, qui s'est tenu les 17 et 18 octobre 2008 à l'appel de La Cimade et de plus de 300 organisations du Nord et du Sud, a rencontré un vif succès. Des milliers de personnes ont ainsi défilé à Paris pour réclamer « des ponts, pas des murs ! » entre les peuples et pour dénoncer le caractère par trop sécuritaire des politiques migratoires européennes. Ce sommet a également vu l'adoption **d'une déclaration citoyenne fondée sur l'article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme**, instituant le droit pour toute personne à circuler librement, et prônant une approche des migrations et du développement basée sur les intérêts mutuels des individus et des sociétés civiles. En refusant la division de l'humanité, le sommet s'est attaché à rappeler les apports sociaux, culturels et économiques inestimables des migrations pour l'ensemble des pays du Nord et du Sud.

CHIFFRES-CLÉS 2008

15 partenaires dans les pays du Sud
10 pays d'intervention
365 008 € consacrés à ces missions

Témoigner, informer, plaider et mobiliser toujours davantage !

Par sa présence quotidienne auprès des migrants et sur de nombreux terrains de la défense des droits, La Cimade se doit de témoigner des réalités vécues par ces hommes et ces femmes victimes de pratiques administratives et humaines en constant durcissement. A travers ses travaux d'analyse, ses rapports, ses communiqués ou encore sa revue Causes communes, elle rend compte régulièrement de ces constats et construit des propositions pour changer les perspectives de la politique d'immigration. Elle intervient ainsi auprès des pouvoirs dirigeants, par des actions de lobbying et de plaidoyer. Elle mène enfin de nombreuses actions de communication « grand public » afin de favoriser un autre regard sur les migrants et de renforcer la solidarité entre les peuples.

RAPPORTS D'OBSERVATION

En 2008, La Cimade a publié de nombreux rapports, parmi lesquels :

- Une enquête sur l'évolution et la réforme du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile : **« Un accueil sous surveillance »** ;
- Un document révélant les difficultés rencontrées par les étrangers dans leurs rapports avec l'administration en général et les préfectures en particulier : **« Devant la loi »** ;
- Un état de la situation de nombreux couples mixtes, pris dans la tourmente d'une immigration familiale stigmatisée comme une immigration « subie » : **« Peu de meilleur et trop de pire »**.

En 2008, La Cimade a également publié son **8ème rapport annuel sur la Rétention en France**, document de référence dressant l'état des lieux des 23 Centres et 35 Locaux de Rétention Administrative où nous sommes présents.

ACTIONS DE PLAIDOYER

Quelques exemples parmi les dizaines d'actions de plaidoyer menées en 2008

- Suite à un important travail réalisé autour du **règlement Dublin II**, le Conseil d'Etat a fait jurisprudence en considérant que le défaut d'information était une atteinte illégale au droit d'asile. Résultat : de nombreux arrêtés de réadmission ont été suspendus.

- En mai, La Cimade, Aides et le Catred ont été reçus au Ministère de l'immigration pour exposer les difficultés d'application de la loi du 20 novembre 2007 qui prévoit, en matière de **regroupement familial**, une dérogation à la condition de ressources pour certains étrangers handicapés ou invalides. Une rencontre qui a donné lieu à la publication d'une circulaire précisant les conditions d'application de ce dispositif.

- En juillet, après avoir été saisi par La Cimade sur **la situation des femmes algériennes victimes de violences conjugales**, dont les titres de séjour ne sont pas renouvelés au motif de la rupture de la communauté de vie, le Ministère de l'immigration s'est engagé à donner des instructions aux préfets pour qu'ils examinent ces situations « avec la plus grande attention ».

- En décembre, La Cimade a déposé un recours devant le Conseil d'État contre le décret relatif à l'intégration qui fixe notamment les modalités d'application de la **formation linguistique et civique dans le pays d'origine**, nouvel obstacle au regroupement familial.

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Avec pour objectif de mieux informer l'opinion sur la réalité des migrations, de lutter contre les préjugés à l'égard des migrants et de mobiliser le plus grand nombre à leur cause, La Cimade a cette année encore édité de nombreux outils de communication :

- **Une revue de référence** : *Causes communes*, qui livre chaque trimestre l'actualité des migrations, des réflexions et des témoignages sur la situation des migrants, des analyses de spécialistes sur les questions migratoires...

- **Un nouveau support** : la lettre d'information électronique, envoyée chaque mois à plus de 20 000 personnes.

- **Des publications exclusives** : recueils de témoignages, BD, supports pédagogiques... La Cimade publie des documents originaux, à l'image du livre pour enfants ***« C'est où chez nous ? »***. Elle a également édité en 2008 **deux petits guides pratiques** pour lutter contre les préjugés et mieux comprendre les migrations internationales, téléchargeables sur son site internet.

FESTIVALS

La Cimade organise chaque année **2 grands rendez-vous festifs**, placés en 2008 sous **le thème des femmes en migration** :

- **Migrant'Scène**

Du 15 au 30 novembre 2008, ce festival culturel s'est tenu dans plus de 20 villes en France et a rassemblé près de 7 000 personnes autour de 73 manifestations : concerts, jeux, théâtre, débats... Cette 3ème édition, qui avait pour marraine la conteuse sénégalaise Madjiguène Cissé, a rencontré un succès sans précédent.

- **« Voyages, regards croisés sur les migrations »**

Ce festival de la région Sud-Ouest, précurseur de Migrant'Scène, a tenu sa 9ème édition du 12 au 28 novembre dans une dizaine de villes. Egalement placé sous le parrainage de Madjiguène Cissé, il a attiré plus de 2 000 personnes : expositions, forums, courts-métrages, théâtre, musique... Il aura encore été riche en manifestations culturelles et artistiques !

Le compte emplois et ressources (CER) qui vous est présenté a été validé par notre Commissaire aux comptes. Les modes de calcul des ratios et de la répartition des charges structurelles sont expliqués dans les pages suivantes.

© David Delaporte / La Cimade

CRA de Coquelles

La Cimade a souhaité vous présenter dès cette année le CER dans la présentation qui sera obligatoire pour les comptes 2009. Nous avons fait ce choix dans la mesure où cette nouvelle présentation met mieux en évidence l'utilisation que nous faisons des dons pour chacune des missions sociales de La Cimade. De ce fait vous avez une meilleure visibilité de la façon dont nous avons utilisé vos dons.

Ainsi, dans la partie gauche du tableau, la colonne « emplois 2008 » indique le montant total des dépenses de chacune de nos missions. La colonne « affectation par emplois » vous permet de savoir la part de ces missions qui a été financé grâce à votre générosité.

A titre d'exemple, la ligne « Solidarité internationale » du tableau des emplois indique que La Cimade a dépensé 365 008 € en 2008 au titre de ces actions, et que sur ces 365 008 € dépensés, 218 161 € provenaient des ressources collectées cette année là auprès du public. La différence, qui n'apparaît pas dans ce tableau (146 847 €) correspond aux financements institutionnels (Etat français et Communauté européenne notamment) reçus sur ces actions.

Cette nouvelle présentation du CER vous permet de mieux appréhender la contribution de votre générosité au patrimoine et à l'avenir de notre association. En effet, nous devons désormais vous informer de l'impact de votre générosité sur notre bilan autant que sur notre compte de résultat. Il nous a semblé important d'anticiper cette obligation future dans la mesure où le patrimoine (et donc le bilan) de La Cimade a été singulièrement modifié en 2008.

EMPLOIS

Missions sociales
(84,5% des emplois)

Les dépenses affectées aux missions sociales de La Cimade progressent de 10% en 2008. Votre générosité a permis de financer 17% de ces dépenses, soit 1 272 950 € de dons affectés sur 7 428 668 € dépensés. Les dons affectés aux missions sociales représentent 77% des dons collectés en 2008 (1 653 143 €).

Actions régionales
Cette ligne constitue le socle des actions de La Cimade puisqu'elle regroupe les dépenses liées à ses 75 groupes locaux qui gèrent plus de 90 lieux d'accueil ouverts aux étrangers et à leurs proches par La Cimade en métropole et en outre-mer. Ces lieux, qui garantissent un accueil inconditionnel des étrangers, existent très largement grâce à votre générosité et à l'engagement des bénévoles de La Cimade.

Défense des droits
Ces actions étaient jusqu'ici intégrées à la catégorie des « Actions régionales » mais nous avons souhaité les isoler en raison de leur développement important. Il s'agit de l'ensemble de nos actions et permanences d'accueil thématiques (femmes, santé, asile, lutte contre les discriminations, etc.), de campagnes spécifiques (et notamment notre participation à la campagne des Amoureux au ban public), et enfin de la coordination nationale de ces actions.

Missions de sensibilisation
Le témoignage sur la réalité des situations vécues par les étrangers, la sensibilisation et la lutte contre le racisme, l'information sur les évolutions juridiques du statut des étrangers sont au cœur du projet associatif de La Cimade. Ces actions sont regroupées sur cette ligne. C'est notamment là que nous retrouvons les dépenses engagées sur le festival Migrant'scène.

Solidarité internationale
La Cimade travaille aujourd'hui avec 15 partenaires dans 10 pays, principalement au renforcement des sociétés civiles, notamment dans le suivi et l'aide aux personnes expulsées de France, ainsi que dans l'information et la défense des droits des étrangers bloqués à l'extérieur des frontières européennes.

Formation adaptation linguistique
Nous avons entamé en 2008 un travail de renforcement et de développement des actions de formation réalisées sur le terrain par plus de 13 groupes locaux de La Cimade. Il s'agit pour l'essentiel de formations au Français langue étrangère. L'autonomisation et le soutien à l'intégration des personnes étrangères en France est un axe important des missions de La Cimade.

Action dans les prisons
100 bénévoles assurent la défense des étrangers dans 63 établissements pénitentiaires. Cette action est renforcée en 2008 par l'appui d'une salariée sur la formation et la coordination de ce groupe important. Surtout, cette action est reconnue officiellement par les pouvoirs publics au travers d'une convention et d'un financement partiel du ministère de la Justice. La dynamique des bénévoles et la reconnaissance institutionnelle de cette action est aussi le fruit du travail réalisé grâce à vos dons durant de longues années.

Centres d'accueil et d'hébergement
La Cimade héberge et accompagne des demandeurs d'asile à Béziers (Hérault) et des réfugiés statutaires à Massy (Essonne). Au total ce sont ainsi plus de 200 personnes qui bénéficient chaque année d'un soutien global, à la fois social et juridique.

EMPLOIS

	Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public
1. Missions sociales	**7 428 668 €**	**1 272 950 €**
Actions régionales (Postes régionaux)	893 513	456 055
Défense des droits	610 210	264 388
Missions de sensibilisation	402 122	264 023
Solidarité internationale	365 008	218 161
Formation Adaptation linguistique	163 135	44 123
Action dans les prisons (Missions prison)	101 691	24 887
Centres d'accueil et d'hébergement (Béziers et Massy)	1 615 185	690
Défense des étrangers reconduits	3 277 804	622
2. Frais de recherche de fonds	**395 289 €**	**232 221 €**
Frais d'appel à la générosité du public	252 148	232 221
Frais de recherche des autres fonds privés	0	0
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	143 141	0
3. Frais de fonctionnement	**971 752 €**	**160 250 €**
Animation politique du mouvement	219 643	160 250
Gestion humaine et financière	752 110	0
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	**8 795 709 €**	**1 665 421 €**
II - Dotations aux provisions	901 794	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 772	
IV - Exédent de ressources de l'exercice	3 427 985	
V - Total général	**13 127 260 €**	
VI - Part des aquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		636 046
VII - Neutralisation des doatations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**2 301 467 €**
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Missions sociales	**3 175 200**	
Frais de recherche de fonds	**0**	
Frais de fonctionnement et autres charges	**0**	
Total des contributions volontaires en nature	**3 175 200 €**	

Défense des étrangers reconduits
En 2008, 69 salariés et 100 bénévoles sont intervenus dans 33 centres et locaux de rétention administrative (en métropole, en Guyane et à Mayotte), assurant une mission d'aide à l'exercice des droits auprès de 35 000 étrangers menacés d'être reconduits à la frontière et enfermés par l'administration en vue d'organiser leur expulsion.

Frais de recherche de fonds
(4,5% des emplois)

Frais d'appel à la générosité du public
Cette ligne regroupe les dépenses liées à la recherche de nouveaux donateurs, à l'information des donateurs de La Cimade et au traitement fiscal des dons reçus. Ces frais sont une nécessité pour permettre à l'association de pérenniser ses ressources et de renforcer son indépendance financière. Il est à noter que La Cimade assure en interne l'intégralité du traitement des dons et coordonne directement la rédaction et la production des messages. Cela lui permet de réduire ces frais au minimum et de conserver pleinement le contrôle de ces opérations, tant sur le fond que dans les méthodes.

Frais de fonctionnement
(11% des emplois)

Animation politique du mouvement
Cette ligne regroupe 50% des dépenses liés au Secrétariat général de La Cimade, ainsi que la totalité des dépenses liées à la vie statutaire et démocratique du mouvement (Assemblées générales, Conseil de La Cimade, session annuelle des membres). Le financement important des dons sur cette ligne est une garantie de l'indépendance de La Cimade dans la définition, l'évaluation et l'évolution de ses actions auprès des plus démunis.

Excédent de ressources de l'exercice
Le « bénéfice » comptable de La Cimade en 2008 est exceptionnellement important puisqu'il est de 3 427 985 €. En réalité, cet excédent résulte de la vente de l'ancien siège social de La Cimade, vente réalisée début 2008 pour un montant de 3 600 000 ? que l'on retrouve au poste 4 de la partie ressources de ce CER.

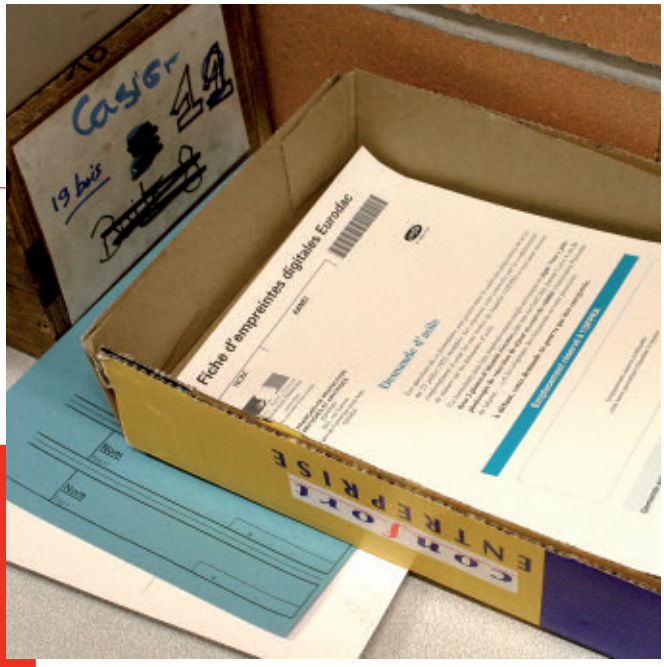

© David Delaporte / La Cimade

CRA de Lille-Lesquin

RESSOURCES

	Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées
Report des ressources collectées auprès du public affectées et non utilisées en début d'exercice		0
1. Ressources collectées auprès du public	**2 292 189 €**	**2 292 189 €**
1.1 Dons et legs collectés	2 292 189	2 292 189
- Dons manuels non affectés	1 449 869	1 449 869
- Legs et autres libéralités non affectées	636 046	636 046
- Dons manuels affectés	206 274	206 274
- Legs et autres libéralités affectées	0	0
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
2. Autres fonds privés	**141 684 €**	
3. Subventions et autres concours publics	**6 325 879 €**	
4. Autres produits	**4 276 674 €**	
dont vente du siège social : 3 600 000 €		
I - Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat	**13 036 426 €**	
II - Reprises de provisions	79 784	
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	11 050	
IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)		9 278
V - Insuffisance des ressources de l'exercice	0	
VI - Total général	**13 127 260 €**	**2 301 467 €**
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 301 467
VIII - Total des ressources collectées auprès du public		**2 301 467 €**
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0

Evaluation des contributions volontaires en nature

Bénévolat	**3 175 200**
Prestations en nature	**0**
Dons en nature	**0**
Total des contributions volontaires en nature	**3 175 200 €**

RESSOURCES

La partie Ressources du nouveau CER distingue les ressources collectées durant l'exercice comptable (première colonne) des ressources consommées sur la même période (seconde colonne). En 2008, La Cimade a consommé l'intégralité des dons qu'elle a reçus.

Ressources collectées auprès du public (18% des ressources)

Dans une année particulièrement complexe quant à l'environnement juridique et social des étrangers en France, le montant des dons reçus par La Cimade s'est élevé à 1 653 143 €, soit une hausse de 35% par rapport à 2007. Au-delà de l'aspect économique, ce soutien renforcé de nos donateurs, les courriers et les témoignages qu'ils nous exprimés sont un moteur essentiel de notre détermination à poursuivre nos missions.

Dons manuels non affectés
(88% des dons)
Il s'agit des dons reçus par La Cimade et pour lesquels les donateurs n'ont pas exprimé de souhait d'utilisation précise. Ces dons sont utilisés en fonction des besoins de chaque mission sociale après validation du Conseil de La Cimade. Ils sont la garantie de l'indépendance et de la capacité d'innovation de La Cimade.

Dons manuels affectés
(12% des dons)
Les dons affectés correspondent aux dons reçus sur une mission sociale expressément exprimée par le donateur. Il s'agit le plus souvent, soit d'une affectation géographique sur l'une des treize régions de notre Mouvement, soit d'une affectation thématique (les actions à l'international par exemple). Ces dons sont la garantie de la pérennité de notre engagement car ils permettent d'inscrire dans le temps les actions de La Cimade.

Legs et autres libéralités non affectées
La Cimade est depuis longtemps habilitée à recevoir des donations, des legs ou le produit d'assurance-vie. La Cimade est une association dite « reconnue de bienfaisance ». En 2008, le montant de cette ligne a été particulièrement important puisqu'il est de 636 043 € contre 57 821 € en 2007. Devant le caractère exceptionnel de ce montant, le Conseil de La Cimade a décidé d'affecter ce produit à l'achat d'un local dédié aux activités de La Cimade pour la région Languedoc-Roussillon. Cette opération permet de sécuriser nos actions sur cette région, comme nous avions pu le faire il y a plusieurs années à Marseille et à Lyon. Cette information ce retrouve dans la partie emploi à la ligne VI.

Part des dons et legs dans le financement des actions de La Cimade

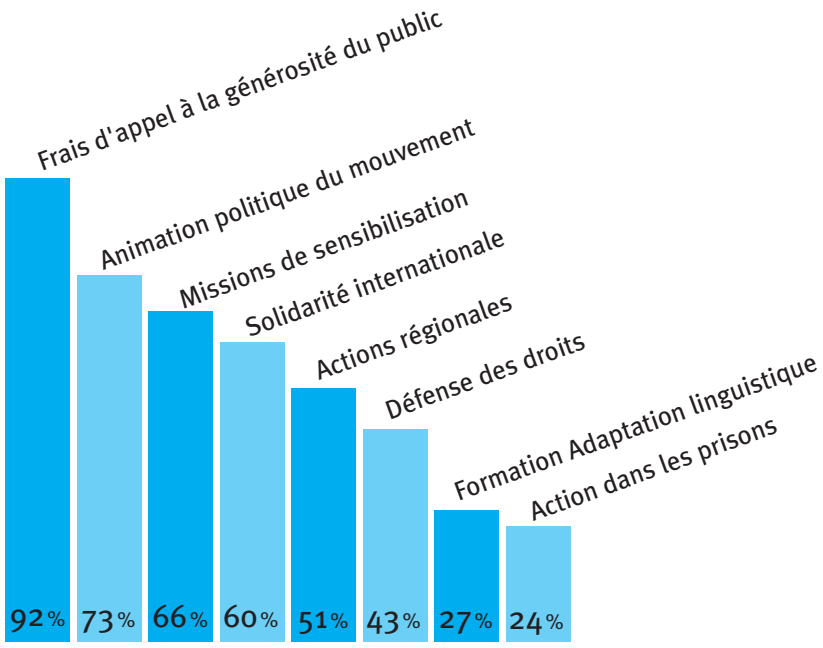

Répartition des emplois courants

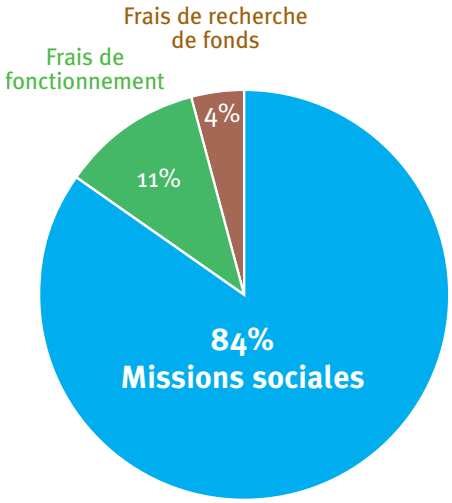

84% des emplois sont utilisés pour les missions sociales

Utilisation des ressources collectées auprès du public

Actions régionales	20%
Défense des droits	12%
Missions de sensibilisation	12%
Solidarité internationale	10%
Formation Adaptation linguistique	2%
Action dans les prisons	1%
Acquisition d'immobilisations brutes	28%

85% des ressources collectées auprès du public on été utilisée pour financer nos missions sociales ou l'acquisition de biens immobiliers nécessaires à leur réalisation

Frais de recherche de fonds	10%
Frais de fonctionnement	7%

BILAN ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ACTIF	31/12/2008 12 mois NET	31/12/2007 12 mois NET
Capital souscrit non appelé	0	0
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisation incorporelles	3 026 464	26 637
Immobilisation corporelles	1 282 660	1 471 953
Immobilisations financières	166 646	162 393
TOTAL I	**4 475 770 €**	**1 660 983 €**
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	18 914	15 590
Avances & acomptes sur commandes	0	4 700
Créance d'exploitation	1 571 901	1 459 841
Valeurs mobilières placement	3 399 644	1 722 598
Disponibilités	877 622	854 007
CHARGES CONST.D'AVANCE	17 695	16 420
TOTAL II	**5 885 776 €**	**4 073 156 €**
TOTAL GENERAL	**10 361 546 €**	**5 734 139 €**

L'actif immobilisé de La Cimade connaît une forte progression en 2008. Cette augmentation est liée à l'augmentation des immobilisations incorporelles (3 000 000 €) qui regroupent les versements effectués par La Cimade à la Fondation qu'elle a créée en 2008 à la suite de la vente de son siège social réalisée pour 3 600 000 €. Cette vente d'un bien dont la valeur était totalement amortie (La Cimade était propriétaire depuis 1956) impacte en totalité le bilan.
L'actif circulant progresse de 44%, notamment du fait de l'augmentation des placements de La Cimade en 2008, liée au fort niveau de dons et legs reçus cette année-là. L'actif circulant couvre largement les dettes de La Cimade, ce qui démontre une situation financière saine.

PASSIF	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres	2 443 190	2 371 145
EXCEDENT	3 427 985	106 150
SITUATION NETTE	**5 871 175**	**2 477 295**
Autres fonds associatifs		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	83 537	108 886
Subventions d'investissement	1 139 494	685 210
	1 223 031	**794 096**
TOTAL	**7 094 206 €**	**3 271 391 €**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 354 559	508 111
Provisions pour risques	211 454	
Provisions pour charges	1 143 105	508 111
FONDS DEDIES	368 308	377 586
DETTES	1 544 474	1 577 050
Emprunts et dettes	61 331	279 152
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 809	368 640
Dettes fiscales et sociales	996 621	760 465
Autres	33 325	24 379
Produits constatés d'avances	130 388	144 415
TOTAL GENERAL	**10 361 546 €**	**5 734 139 €**

Les fonds propres augmentent de la valeur du résultat excédentaire constaté en 2008 et directement lié à la vente du siège de l'association.
Les autres fonds associatifs progressent du fait de l'augmentation du poste « subvention d'investissements ». Il s'agit de fonds destinés, soit directement, soit par réaffectation de dotations antérieures, à la rénovation et à l'amélioration de nos centres d'hébergement sociaux.
Les provisions pour risques et charges augmentent fortement pour tenir compte de deux événements. Il s'agit d'une part d'un litige en cours lié à la vente de l'ancien siège social de La Cimade, et d'autre part de provisions de précaution prises dans le cadre de la remise en cause des actions de La Cimade, notamment dans la défense des étrangers maintenus en rétention.
Les dettes sont stables. Les dettes fiscales et sociales augmentent du fait de la progression du nombre de salariés de La Cimade affectés à nos missions sociales.

© David Delaporte / La Cimade

CRA de Rouen-Oissel

COMPLEMENT A LA PRESENTATION DU COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

Traitement des dons affectés

Lorsque les dons affectés sont supérieurs aux besoins de l'exercice, la différence est inscrite en « fonds dédiés » et apparaît dans la partie Emplois en III. A l'inverse, lorsqu'une mission a consommé davantage de dons qu'elle n'en a reçus, la différence est puisée dans les fonds dédiés et se retrouve à la ligne IV de la partie Ressources.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Pour la première fois, La Cimade a souhaité valoriser le travail effectué par les bénévoles de notre association. Faute d'un recensement exhaustif et souvent complexe, nous avons retenu comme base de calcul l'engagement d'adhésion qui prévoit une demi-journée par semaine. Il est clair qu'un très grand nombre de bénévoles donne bien davantage de temps aux missions sociales de La Cimade que cette seule demi-journée.
De la même manière, nous avons utilisé comme base de calcul le taux horaire du Smic incluant les charges sociales d'employeurs, soit 12 € de l'heure. Là aussi, la valorisation réelle, par exemple sur la base de la grille des salaires utilisée pour les personnels de La Cimade donnerait un taux supérieur.
Ces paramètres nous donnent un montant de 3 175 200 €. Ce montant peut être interprété comme l'équivalent d'un don en temps travaillé, il peut être aussi compris comme le coût qu'il représenterait pour la collectivité public s'il n'était pas assuré par un engagement citoyen.

Calcul des ratios

Les pourcentages relatifs aux emplois et aux ressources sont calculés sur la base des emplois et des ressources inscrits au compte de résultat de l'exercice (en I). Ceci permet de mieux refléter l'activité de l'année en excluant les dépenses et les ressources exceptionnelles, ainsi que les engagements à réaliser (fonds reçus dans l'année mais affectés à des exercices ultérieurs) et les reports de subventions ou de dons non utilisés (ressources provenant des exercices antérieurs).

FONDATION CIMADE

La Cimade a créé une fondation dédiée sous l'égide de la Fondation du Protestantisme. La création de cette fondation répond à deux objectifs : une meilleure gestion des fonds qui y seront placés en bénéficiant de l'expertise de la Fondation du Protestantisme et la réduction de la dépendance financière vis-à-vis de l'Etat.

Les dons adressés à cette fondation, en raison de ce statut, peuvent être à l'origine d'une déduction fiscale sur l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) : les particuliers assujettis à l'ISF peuvent déduire de leur impôt 75 % du montant des dons adressés à cette fondation dans la limite de 50 000 €, le reliquat pouvant bénéficier de la déduction habituelle de 66 % dans le cadre des impôts sur le revenu (article 885-o V bis A du Code général des impôts).

Il n'a pas été possible de vous présenter pour cette année une version consolidée de nos compte incluant ceux de la Fondation Cimade, nous ne manquerons pas de le faire dans le cadre du rapport financier 2009.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet ou adressez-vous au service communication et développement des ressources

ASSOCIATIONS DE GROUPE LOCAL

Les groupes locaux de La Cimade ne sont pas des entités juridiques autonomes, ce sont des structures internes à La Cimade. Néanmoins, il a parfois été décidé localement de créer des associations juridiquement indépendantes pour financer les activités de certains groupes locaux. Ces associations, au nombre de 20, sont dites “associations de groupe local”, car elles n’ont pas d’autre objet que de financer les activités locales de La Cimade et sont liées à cette dernière par une convention. Toutes ces associations doivent être agréées par le Conseil d’administration de La Cimade.

Pour vous permettre de mesure le poids financier de ces AGL ainsi que l’origine et l’utilisation de leurs ressources, nous vous présentons cette année un compte emplois et ressources consolidés pour l’ensemble de ces AGL.

Une version consolidée de ce compte rassemblant les comptes de La Cimade et de toutes ces AGL est disponible dans l’espace donateurs de notre site internet, ou sur simple demande auprès du service communication et développement des ressources.

EMPLOIS

	Emplois 2008 (compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2008
1. Missions sociales	388 832	26 954
2. Frais de recherche de fonds	0	0
3. Frais de fonctionnement	0	0
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	**388 832 €**	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 816	
V - TOTAL GENERAL	**394 648 €**	
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées part les ressources collectées auprès du public	0	0
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		26 954

RESSOURCES

	Ressources 2008	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2008
Report des ressources collectées auprès du		0
1. Ressources collectées auprès du public		
1.1 Dons et legs collectés		
- Dons manuels	26 954	26 954
- Legs et autres autres libéralités		
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité publique	0	0
2. Autres fonds privés	49 500	
3. Subventions et autres concours publics	243 817	
4. Autres produits	62 877	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	**383 148 €**	
II - REPRISES DE PROVISIONS	11 500	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI - TOTAL GENERAL	**394 648 €**	**26 954 €**
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		26 954
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0

Le compte emplois et ressources ci-dessus, dont la présentation est simplifiée, retrace l'activité 2008 des Associations Groupe Local qui ont transmises une comptabilité à la Cimade, soit 11 AGL sur un total de 18. Les AGL de Lyon et Toulouse, les plus importantes au plan financier, sont incluses dans ces tableaux. Les frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, et valorisation du bénévolat n'ont pas été calculés pour les AGL, ces informations n'étant pas disponibles dans les documents reçus.

DONNER A LA CIMADE EN TOUTE CONFIANCE

⇢ La Cimade est membre du Comité de la Charte et à ce titre s'engage à respecter quatre principes fondamentaux : une gestion désintéressée, une rigueur de gestion, la qualité de sa communication et de sa collecte, ainsi que la transparence financière.

⇢ La Cimade tient deux Assemblées générales par an et le Conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Cela assure un réel contrôle par les militants de l'action de l'association.

⇢ Les messages envoyés par La Cimade à ses donateurs respectent la dignité des personnes et ne font appel ni au misérabilisme ni à la sensiblerie.

⇢ Les dons faits à La Cimade ainsi que la gestion de sa base de données sont traités en interne afin d'assurer la confidentialité des informations relatives aux donateurs.

⇢ La Cimade se refuse à échanger ou à louer le fichier de ses donateurs.

⇢ La Cimade est reconnue association de bienfaisance. À ce titre, les dons qui lui son adressés peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

⇢ Les comptes de La Cimade sont contrôlés chaque année par un Commissaire aux Comptes, le cabinet Gramet-Nahum à Paris. Le bilan détaillé et le compte de résultat, ainsi que l'ensemble des annexes et les attestations du Commissaire aux Comptes sont disponibles dans l'espace donateur de notre site internet, ou sur simple demande auprès du service communication et développement des ressources

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

COMMENT SOUTENIR LA CIMADE ?

5 possibilités :

⇢ Par chèque, à adresser au siège de La Cimade

⇢ Par virement sur le compte correspondant au RIB suivant :
10278 06043 00020369902 21
CCM PARIS 13 LES GOBELINS

⇢ Par carte bancaire en ligne sur le site de La Cimade : www.lacimade.org

⇢ Par prélèvement, en téléchargeant le formulaire sur notre site internet ou en le demandant auprès du service communication et développement des ressources

la Cimade
L'humanité passe par l'autre

Service communication
et développement des ressources
64, rue Clisson
75013 Paris
Tél. 01 44 18 60 56 / 66 06
Fax 01 45 56 08 59

il n'y a pas d'étrangers sur cette terre

un engagement depuis 70 ans

2009-2010
une année d'événements
www.lacimade.org

La Cimade 70 ANS
L'humanité passe par l'autre

C'est en se plaçant aux côtés des étrangers, des exilés, des émigrés, arrivés en France au gré des bouleversements du XXème siècle que les hommes et femmes qui composent La Cimade ont appris à voir et à s'indigner de l'intolérable, des violations des droits de l'Homme. Et à apporter leur contribution originale aux combats pour l'égale dignité des êtres humains. Avec pour ligne de conduite de se situer du côté des exclus, de les accompagner dans la conquête et la défense de leurs droits, de résister contre les lois injustes, de témoigner et interpeller les pouvoirs et les consciences

Aujourd'hui, plus que jamais, l'actualité de La Cimade aux côté des étrangers est dense, le combat âpre. Alors pourquoi choisir de se pencher sur la mémoire de l'association ? Sans doute parce que cette mémoire nous invite à rester vigilants.

Raconter l'histoire de La Cimade c'est parler au présent. Alors que nous vivons cette Europe qui se barricade, stigmatise et expulse, cette histoire nous invite à mieux questionner le présent, et imaginer demain. En appelant à bâtir des ponts, pas des murs entre les êtres humains, les communautés et les peuples. En invitant chacun à élargir l'espace de sa tente pour accueillir l'autre et à partager la conviction qu'on ne peut vivre pleinement son humanité qu'en relation avec les autres : l'humanité passe par l'autre.

La Cimade, un engagement depuis 70 ans
il n'y a pas d'étrangers sur cette terre

septembre 2009 - septembre 2010 : une année pour entendre les voix des migrants et construire un monde plus solidaire

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

25-27 septembre 2009 · Strasbourg · inventer une politique européenne d'hospitalité
14-29 novembre 2009 · dans toute la France · festival migrant'scène : une fête pour la mémoire des migrations
29-31 janvier 2010 · Gurs/Pau · Contre l'enfermement administratif : l'histoire d'une solidarité hier, aujourd'hui, demain
10 avril 2010 · Chambon sur Lignon · Enfants cachés d'hier, enfants menacés d'expulsion aujourd'hui : quels adultes pour demain ?
6-7 mai 2010 · Paris · La Cimade et l'accueil des réfugiés : 1939-1994, en partenariat avec la CNHI et la BDIC

En cours de programmation... Nîmes (avril 2010), Marseille (juin 2010), Paris (septembre 2010)

conception graphique : maximeleymoyne.net